

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Procès-Verbal de la réunion du 8 novembre 2016 au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents:

Commune d'AUREC SUR LOIRE:

M. VIAL, Mme PARRAT, M. BOURGIE,

Mme TEYSSIER, M. VOCANSON,

Mme MOULIN-ROYON,

Commune de SAINT JUST MALMONT:

M. GIRODET, Mme PRADIER,

M. TONSON, M. FRANÇON,

Mme BONNEFOY, Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY:

M. BLANCHARD, Mme FAYARD,

M SALGADO, Mme VICENS,

M. MOULIN

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE:

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD,

M. RIVET, M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON:

M. COLETTO, Mme VOCANSON,

M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE:

M. MARCON, Mme PACALON (arrivée

au moment de l'approbation du PV),

Mme GUIGNAND,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS:

M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA,

M. FAVARON (arrivé au cours du

rapport 7)

Etait Absent:

M. CHEYNET: Commune d'Aurec sur Loire

Participait également :

Mme MANCINI: Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant la presse pour leur rendu compte de nos sessions dans nos quotidiens et hebdomadaires et le public pour suivre nos travaux.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 28 conseillers communautaires présents,
- 2 conseillers communautaires en retard (Mme PACALON et M. FAVARON).
- 1 conseiller communautaire absent : M. CHEYNET

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président informe les élus que les News de la Semène présentées sur leur tablette démontrent l'activité dense et intense de Loire Semène ses dernières semaines. Il propose ensuite de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016.

Monsieur VOCANSON propose que les procès-verbaux soient rédigés plus rapidement après les séances afin qu'ils soient envoyés au plus tôt aux conseillers communautaires afin de maintenir la fraicheur des interventions selon bien sûr les possibilités des services. Il demande si un délai de 15 jours après la séance ne devrait pas être fixé.

Monsieur le Président indique ne pas être opposé sur le principe mais souligne le fait que la charge de travail des services pourra influer sur ce délai.

Monsieur VOCANSON demande si la volonté est là.

Monsieur GIRODET répond par la positive mais propose plutôt comme délai d'envoi 15 jours avant la prochaine séance.

Monsieur VOCANSON insiste sur l'intérêt de l'avoir au plus vite et sous un délai de 15 jours.

Arrivée de Mme PACALON.

Il est fait proposition d'un délai de 2 semaines avant la tenue du prochain conseil communautaire sous réserve de la charge de travail des services.

Le procès-verbal du 20 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale

Décisions prises en application de l'article L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20160906_P_096 à 20161018_P_122, des décisions des bureaux des 6 et 20 septembre 2016 et des 4 et 18 octobre 2016 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique que ces dernières ont trait à l'ensemble des secteurs de Loire Semène que ce soit l'enfance, la petite enfance, la culture, les services techniques...

Madame VOCANSON s'interroge sur la décision n° 20161003_P_113 portant sur une convention avec le Basket Club de Saint Just Malmont pour les TAP et sur le calcul de la prestation.

Monsieur le Président indique que le club interviendra à raison de 19 séances d'une heure dans le cadre d'une extension de 20 minutes des temps d'activité périscolaire sur la période de novembre 2016 à juin 2017.

Madame VOCANSON se questionne sur la prise en charge homogène des associations du territoire.

Monsieur le Président indique que les services doivent effectivement faire attention à ce genre de pratique afin de respecter l'équité des associations sur notre territoire et précise qu'il s'en assurera. Il rappelle qu'à ce jour peu d'associations participent aux TAP car il est complexe de se rendre disponible sur ces plages horaires. Toutefois il insiste sur le fait que les services de Loire Semène prêteront garde à la cohérence de la tarification si ses interventions venaient à devenir plus nombreuses.

Administration Générale

Délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président : Mise à Jour

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les délégations confiées au Bureau et au Président lors de la séance du 13 mai 2014 font l'objet des lectures des décisions. Aussi, il indique que la loi Notre a modifié certaines possibilité de délégations et notamment celle sur les régies. Afin de se mettre en conformité, il propose donc en plus des créations de régie, de prévoir les modifications et suppressions de régie. Si cette délégation n'est pas mise à jour, elle empêcherait au Président dans le futur de pouvoir modifier ou supprimer les régies. Il indique que la Trésorière a exceptionnellement accordé pour la dernière fois la modification de la régie animation du service culture pour la création de sous-régie supplémentaire mais nous a demandé de mettre à jour notre délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour des délégations du conseil communautaire au Bureau et au Président en intégrant pour le Président « la création, la modification et ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ».

Administration Générale : Finances : Budgets Annexes :

Décisions modificatives

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BLANCHARD, vice-président en charge des Finances, pour présenter les décisions modificatives de deux budgets annexes.

Monsieur BLANCHARD reprend la décision modificative n° 2 du budget annexe ZA La Sagne qui est proposée et qui concerne des frais sur l'aménagement, l'entretien du bassin de rétention et l'installation d'un dessableur. Le montant total des travaux s'élevait à environ 7 500 €, il manquait donc sur le budget une enveloppe de 3 600 € en dépenses équilibrée en recettes par des revenus des immeubles.

Il poursuit avec la décision modificative n° 1 du budget annexe ZA les Portes du Velay qui concerne des frais d'études pour le diagnostic du bassin de rétention et de ses réseaux pour un montant de dépenses de 5 000 € pris sur l'enveloppe des dépenses prévus pour l'acquisition de terrains nus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les deux décisions modificatives.

Administration Générale : Finances : Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des anciens sapeurs-pompiers Velay Semène

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'amicale des anciens sapeurs-pompiers Velay Semène a sollicité Loire Semène pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation du congrès départemental de Haute Loire 2017 des anciens sapeurs-pompiers. Conformément aux accords pris en bureau communautaire du 26/01/2016 lors duquel a été révisé les montants des subventions, il propose donc d'octroyer un montant de subvention de 200,00 €.

Monsieur VOCANSON demande depuis quand les règles ont été établies et souhaite que soit rappelée la règle précédente.

Monsieur le Président indique depuis 2002 et qu'auparavant Loire Semène était plus généreuse en octroyant pour les congrès nationaux 4 000 €, régionaux 3 000 € et départementaux 2 000 € et une subvention de 200 € pour les assemblées départementales. Lors du bureau du 26/01/2016, à l'unanimité, il a été décidé de réviser ces participations de la manière suivante : 200 € pour les assemblées et congrès départementaux, 300 € pour les congrès régionaux et 800 € pour les congrès nationaux.

Monsieur VOCANSON estime qu'il aurait été nécessaire de faire valider cette décision de bureau lors d'un conseil communautaire. Il revient sur la demande de subvention de nos anciens pompiers à qui on doit tant et pense qu'il aurait été bien d'échanger sur ce montant plutôt que de voter un montant imposé.

Monsieur VIAL intervient pour indiquer que ce n'est pas le Président seul mais le bureau communautaire qui a décidé de diminuer ces subventions dans une phase de gestion économique. Pour sa part, il estime que Loire Semène n'est pas un lieu qui doit subventionner et que c'est le rôle des communes. Toutefois, il trouve bien que le bureau ait décidé de continuer d'octroyer des aides, même plus modeste et indique qu'il est difficile de revenir en arrière sur un point validé à l'unanimité en bureau.

Monsieur VOCANSON lui semble, en restant prudent, que le conseil communautaire avait délibéré sur le fait de ne pas donner de subventions aux associations sauf pour les collèges et pour les associations qui organisaient des congrès départementaux, régionaux et nationaux. Il comprend tout à fait le fait que Loire Semène doit se soucier des finances mais trouve dommage que cette décision n'ai pu être partagée en conseil communautaire. Il souligne être d'accord sur le principe évoqué par Claude VIAL.

Monsieur le Président rappelle que cette discussion a déjà fait l'objet d'un débat lors d'un précédent conseil communautaire. Il revient sur la méthode utilisée qui est la même que lors du précédent mandat, à savoir que chaque demande de subvention est discutée en bureau selon les critères d'attribution qui ont été fixés. Le principe est le même, seuls les montants ont changé. Il donne des exemples de subventions qui ont été précédemment accordées : 2 000 € pour le rassemblement de batterie fanfare en 2011, 200 € pour le congrès départemental des combattants prisonniers de guerre des combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc à la section ACPG CATM et veuves de St Just Malmont en 2013. Il précise qu'en 2017 seront organisés les Grands Prix Nationaux de Musique à St Just Malmont, St Romain Lachalm et Dunières et qu'eux aussi ne pourront prétendre qu'à une aide de 800 € alors qu'auparavant, ils auraient pu obtenir 4 000 €. Il indique ne pas être ravi d'avoir dû baisser ces aides mais insiste sur le message qui doit être envoyé à nos associations qui

gèrent une de nos compétences. En effet, elles se sont vues geler leur subvention, il est important de leur montrer que les efforts sont demandés à tous. Il est conscient que l'aide proposée pour les sapeurs-pompiers parait faible mais cela n'enlève en rien la considération que l'on porte aux sapeurs-pompiers en activité ou retraités.

Monsieur BLANCHARD rajoute que la commune a également reçu une demande de subvention et qu'un montant plus important que ce soir sera proposé au conseil municipal. Il indique partager les propos de Claude VIAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'amicale des anciens sapeurs-pompiers Velay Semène.

Administration Générale : Ressources Humaines : Tableau des effectifs :

Mise à Jour

Monsieur le Président propose au bureau la mise à jour du tableau des effectifs en titularisant un agent qui a été formé en interne par nos services et qui donne entière satisfaction au sein du service Ressources Humaines – Finances. Il rappelle que le service finances est un service socle qui est actuellement composé de 2 CAE. Il indique que Loire Semène embauche plus de 30 contrats aidés sur l'ensemble de ses services et pense que lorsqu'un agent est efficace il est bien de le garder. Il précise que suite à la prospective financière, il est important de rassurer les conseillers communautaires sur l'optimisation de la masse salariale. L'objectif sera atteint même avec cette titularisation.

Monsieur AULAGNIER reprend l'avis qu'il a défendu en bureau. Il précise ne rien avoir contre la personne mise à part son jeune âge et rappelle que Loire Semène est dans le rouge financièrement. Il comprend la nécessité de garder des agents efficaces mais reste perplexe sur le fait de prendre le risque de titulariser une personne que l'on devra garder 30/35 ans avant un départ en retraite. Sa décision serait autre si on se trouvait en période sans risque financier et déclare que ce soir, il votera contre, non pas contre la personne mais bien par rapport à la conjoncture qui ne le permet pas.

Monsieur BLANCHARD rajoute, en tant que vice-président en charge des finances, que depuis 2014, il y a eu des évolutions dans ce service RH-Finances qui a vu passer 7 personnes en 2015 pour se stabiliser à 5 en 2016 avec 2 contrats aidés pour le service Finances. Il estime que ne pas titulariser une personne qui a été formée et qui a acquis une expérience n'est pas rentable. En effet, on l'aura formé pour une autre collectivité. Il rajoute qu'il ne faut pas affaiblir ce service RH-Finances qui a déjà connu pas mal de mouvement ces derniers temps. Il pense qu'il faut faire confiance aux agents qui remplissent leurs missions convenablement. Il déclare qu'il faut savoir prendre des risques et qu'il ne souhaite pas que Loire Semène disparaisse, il pense que la communauté de communes sera toujours là dans 30/35 ans.

Monsieur AULAGNIER précise qu'il raisonne comme un chef d'entreprise. Il insiste sur le fait que dans le public, l'engagement pris pour cette titularisation porte sur 35 ans. Il espère voir des jours meilleurs pour les finances de Loire Semène mais n'en est pas certain.

Monsieur RABEYRIN comprend l'inquiétude du maire de Saint Ferréol d'Auroure mais déclare que les collectivités ne peuvent pas uniquement profiter des contrats aidés et qu'il est important d'embaucher les agents donnant satisfaction afin de les sortir des emplois précaires.

Monsieur MARCON indique être à moitié d'accord avec Monsieur AULAGNIER. Il rappelle qu'il faut effectivement faire attention aux finances de Loire Semène sachant que la masse salariale

est une des dépenses les plus importantes. Toutefois il rajoute que cette vigilance doit être faite de manière globale et qu'il ne faut pas faire de procès d'intention avant la fin de l'année. Il faudra effectivement constater si cette charge salariale est maîtrisée. Quant à la titularisation qui entraine un engagement pour un bon nombre d'année, il déclare que c'est la règle de la fonction publique. Toutefois, il précise que sur un poste fondamental comme au service comptabilité, il est normal de se doter d'une personne compétente de manière pérenne. Il conclut en disant qu'il ne s'oppose pas à cette titularisation mais qu'il restera vigilant sur l'évolution de la masse salariale.

Monsieur ROSIAK intervient pour savoir si Loire Semène a besoin de cette personne que ce soit à moyen ou long terme.

Monsieur le Président le remercie pour son bon sens et répond par la positive. Il poursuit en demandant aux élus d'éviter de tirer sur la corde en termes d'effort du personnel. Un bon nombre de décisions déjà courageuses ont été prises avec un plan de mandat ambitieux mais raisonné et des projets bien financés. Il estime que les perspectives ne sont pas si noires et que Loire Semène devrait perdurer encore pas mal d'années, surtout au vu de la loi Notre qui prévoit de plus en plus de compétences pour les communautés de communes. Il pense que ne pas titulariser cet agent serait lui faire offense et faire offense à l'ensemble du personnel alors qu'elle a beaucoup donné. Il souligne l'importance de raisonner en masse salariale globale constante. Il rappelle qu'en 2014 les charges de personnel pour le service RH-Finances représentaient 175 000 €, en 2015 174 000 €, en 2016 131 000 € et en 2017, en intégrant cette titularisation elle s'élèverait à 150 000 €. L'économie par rapport à 2015 resterait encore conséquente. Il revient également sur la complexité de gérer, en termes de ressources humaines, le dynamisme si quelques signes positifs ne sont pas donnés à nos équipes. On devrait être heureux qu'un contrat aidé pour lequel on s'est investi finisse en emploi pérenne. A Loire Semène, il est important de sécuriser notre service RH-Finances.

Monsieur AULAGNIER s'interroge sur le positionnement de Monsieur MARCON qui n'était pas le même en bureau communautaire.

Monsieur VOCANSON admet que la gestion des ressources humaines a des impacts directs chez le Président. Il explique ne pas pouvoir se permettre de faire une remarque sur la manière dont sont managées les équipes. Il indique que le service laissé il y a 3 ans ne tournait pas trop mal mais depuis il a peut-être évolué. Si le Président nous propose cette manière de fonctionner, nous ne pouvons pas aller contre lui. Concernant la gestion d'une collectivité, il rappelle qu'elle ne peut malheureusement pas être gérée comme une entreprise privée. En effet, il y a des lois, des décrets que les élus doivent appliquer. Notre rôle est de bien veiller à ne pas trop user de ses contrats précaires. Il poursuit en indiquant percevoir dans les discours du Président un changement de tonalité qui lui met l'eau à la bouche pour le DOB et le vote du budget.

Monsieur le Président indique que ce changement de ton est peut-être lié au fait que les objectifs fixés sont en passe d'être atteints.

Monsieur AULAGNIER déclare avoir confiance dans la gestion du Président mais a souhaité faire partager son avis car dans 10 ans, il se sentira responsable des décisions qui auront été prises. Il trouve que si les collectivités étaient gérées comme les entreprises, on n'en serait pas là aujourd'hui.

Monsieur VOCANSON rétorque que si certaines entreprises avaient été gérées comme nos collectivités, elles seraient peut-être toujours là aujourd'hui.

Monsieur le Président se déclare confus face à un tel débat sur une titularisation devant un public et une presse de qualité. Il trouve que cela ne donne pas une image positive de notre collectivité.

Monsieur COLETTO insiste sur l'intérêt d'avoir une base solide dans un service finances d'autant plus si la charge de personnel est maintenue. Il rajoute que lorsqu'on embauche une personne dans nos collectivités, c'est un gage d'expérience qui doit rapporter à cette dernière.

Monsieur MARCON revient sur sa position lors du premier bureau où il avait donné un avis de principe sans avoir connaissance des chiffres globaux de la masse salariale. Il rappelle que lors du bureau suivant le Président a démontré que l'objectif fixé sur la masse salariale était quasiment atteint.

Monsieur le Président confirme effectivement qu'il avait essayé de bien documenter ce dossier afin de ne pas offrir un tel débat. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, approuve (2 contres : M. AULAGNIER et Mme MONTERYMARD – 1 abstention : M. RIVET) la mise à jour du tableau des effectifs.

Administration Générale :

Ressources Humaines : Assurance des risques statutaires : Résultat de la consultation et autorisation donnée au Président de signer le contrat

Monsieur le Président poursuit avec l'assurance des risques statutaires qui a pour but de rembourser le traitement des agents en arrêt longue maladie ou en congé maternité. Il rappelle que la consultation s'est faite par le biais du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Loire. Il indique qu'il propose au conseil communautaire de ne pas s'assurer sur la maladie ordinaire car Loire Semène est très peu touché par ce type d'arrêt. Le taux CNRACL proposé est de 4,74 % et celui IRCANTEC de 1,08 % à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans. Pour information il précise qu'en 2015, Loire Semène a cotisé environ 48 000 € et a perçu en remboursement de salaire aux alentours de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le contrat à passer avec SCIACI SAINT HONORE – GROUPAMA et autorise le Président à le signer et à le résilier en cas de besoin.

Développement Economique :

Extension de la ZA Rue de l'Industrie à Aurec sur Loire : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président indique que Loire Semène s'évertue à créer de la richesse sur son territoire. Il informe le conseil communautaire que l'entreprise INTEREP, située à Aurec sur Loire et ayant un deuxième site dans le nord de la France est un des fleurons industriels de notre territoire et le leader européen sur son marché de production de caoutchouc cellulaire. Cette entreprise emploie 80 CDI à Aurec sur Loire et 140 en France. Elle a le souhait de se développer et donc de s'étendre mais pour cela elle a besoin d'un terrain communal qui abrite actuellement la déchetterie, les serres municipales et les dépôts des services techniques municipaux. Il indique que les élus du bureau ont été très sensibles aux propos tenus par le PDG, Monsieur JOACHIM, qui véhicule des valeurs du territoire de Loire Semène en termes d'embauche sur le territoire, de qualité de travail... Il explique qu'il souhaite s'agrandir pour construire 5 000 m² de bâtiments couverts supplémentaires pour le

façonnage et le stockage afin de libérer de la place dans les locaux actuels pour mettre en place une nouvelle ligne de production avec des nouveaux produits.

Il indique qu'avec Monsieur VIAL, ils ont répondu favorablement à ce projet même si la commune doit retrouver un terrain pour ses serres et son local technique et le SICTOM un terrain pour sa déchetterie. Il souligne l'effort fait par la commune de vendre de manière symbolique à Loire Semène le terrain afin de diminuer son reste à charge (4 000 € au lieu de 400 000 €) et celui du SICTOM Velay Pilat qui devra reconstruire une déchetterie ailleurs mais qui avait également prévu des travaux de sécurisation du site. Il informe que les services de l'Etat ont été sollicités pour connaître les prescriptions de la DREAL quant à la construction d'un bâtiment sur ce terrain selon les contraintes techniques.

Il précise que le coût estimatif des travaux s'élève à environ 400 000 € pour le terrassement, les réseaux, la voirie d'accès, les fondations spéciales car c'est un terrain contraint et certainement instable. Cet estimatif a été calculé selon des ratios et indique que la maîtrise d'œuvre sera rémunérée sur un montant de travaux reprécisé.

Il rajoute qu'une somme de 470 000 € a également été prévue dans le plan de financement dans le but d'indemniser le SICTOM pour la reconstruction d'une déchetterie. Il précise qu'après une première estimation la création d'une nouvelle déchetterie pourrait s'élever à 550 000 € sachant que la différence avec l'indemnisation sera équilibrée par l'enveloppe prévue pour la modernisation et la sécurisation de l'ancien site. Il précise qu'il devra faire preuve de pédagogie pour convaincre les délégués du SICTOM Velay Pilat.

Arrivée de Monsieur FAVARON.

Monsieur le Président poursuit avec la sollicitation de la Région pour 250 000 € et le Département pour 52 000 €, sollicitation qui ont fait l'objet d'une décision du bureau précédemment lue.

Au vu du calendrier contraint, il indique que le bureau communautaire de ce jour a autorisé le président à lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre. Il précise que l'urgence du dossier n'a pas permis de réunir la commission développement dernièrement mais le sera prochainement.

Il déclare que ce dossier tient à cœur des élus du bureau afin de répondre aux besoins de l'industriel. Un plan de financement a été présenté. Il précise que le prix de vente du terrain à l'industriel inclue le coût des travaux pour les fondations spéciales dans le but d'optimiser au maximum la subvention de la Région qui prend en charge 50 % du reste à charge de l'opération. Le prix de vente respectera le prix du marché.

Il reprend le calendrier contraint et insiste sur l'apport de richesse sur le territoire que ce projet de développement d'entreprise peut apporter. Il rappelle qu'il s'agit d'un fleuron européen au management exemplaire.

Mme BAUZA souhaiterait avoir les montants prévisionnels du coût du projet.

Monsieur le Président indique qu'il a été estimé en dépenses 400 000 € de travaux, 470 000 € d'indemnité au SICTOM et 30 000 € pour l'acquisition, les frais d'études, les frais de notaires. L'acquisition du terrain par Loire Semène auprès de la commune serait de 4 000 € au lieu de 400 000 € suite au geste de la commune. Quant aux recettes elles pourraient être de l'ordre de 250 000 € pour la subvention régionale, 52 000 € pour la subvention départementale. Ensuite il restera la vente du terrain à l'entreprise et le reste à charge pour Loire Semène.

Mme BAUZA souhaite connaître la superficie des terrains.

Monsieur VIAL indique que le terrain fait environ 1,3 hectares.

Monsieur le Président souligne la transparence sur ce dossier.

Monsieur TONSON demande le prix de vente au m².

Mme BAUZA indique que cela devrait faire de l'ordre de 46 €/m².

Monsieur le Président indique que le prix de vente ne s'élèvera pas à 46 €/m², qu'un effort sera fait sachant que Loire Semène récupérera des recettes supplémentaires sur la CFE et la CVAE, et que la commune d'Aurec sur Loire percevra la TF chaque année et la taxe d'aménagement en une seule fois la première année.

Il rappelle que la décision de lancer la maîtrise d'œuvre a été prise lors du bureau de ce jour au vu des délégations qui lui ont été consenties et qu'il n'est fait qu'une information ce soir afin que le conseil communautaire soit tenu au courant de ce projet stratégique pour notre territoire.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Culture : Projet de réhabilitation de la Chapelle Saint Roch de Saint Ferréol d'Auroure en bibliothèque : Convention de Fonds de concours à passer avec la commune

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver une convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint Ferréol d'Auroure pour le projet de réhabilitation de la chapelle St Roch en bibliothèque comme cela a déjà été le cas pour les terrains de foot synthétiques et le DOJO. En effet, Loire Semène restant maître d'ouvrage seule pour faciliter la gestion des marchés, il y a lieu de passer une convention afin que la commune rembourse à Loire Semène le montant des travaux réalisés pour ces aménagements extérieurs. Ce dernier s'élève à 22 000 € environ selon le DCE pour un dallage en pavé ou à 15 000 € environ pour du béton désactivé. Lors de l'ouverture des plis, la commune devra choisir l'option retenue.

Monsieur VOCANSON demande s'il ne serait pas envisageable de détailler précisément la nature des travaux correspondant à ces aménagements extérieurs afin d'encadrer correctement les choses.

Monsieur le Président indique que c'est prévu dans la convention et dans le marché comme cela avait été fait pour les terrains de foot synthétiques.

Monsieur VOCANSON a pour mémoire justement l'expérience des terrains de foot synthétiques pour lesquels ce montage avait pu manquer de précision à un moment donné.

Monsieur le Président ne se souvient que de discussion apaisée et constructive pour le terrain de foot de Saint Just Malmont.

Monsieur VOCANSON évoquait plutôt celui de Saint Ferréol d'Auroure.

Monsieur AULAGNIER annonce que tout se passera bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de fonds de concours à passer avec la commune de Saint Ferréol d'Auroure dans le cadre du projet de réhabilitation de la chapelle Saint Roch.

CISPD : Fourrière : Lancement de la consultation pour une concession de service public

Monsieur le Président indique apprécier le fait de pouvoir prétendre à un service de fourrière pour les véhicules en stationnement gênants et abusifs qui constitue une aide précieuse pour les maires.

Il souligne le fait que pour les stationnements abusifs, 8 fois sur 10 le propriétaire déplace son véhicule à la réception du courrier préventif de mise en fourrière. Toutefois, il est important d'avoir une fourrière pour les autres cas. Ce service fonctionne très bien.

La délégation de service public se terminant en mars 2017, il y a lieu de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle consultation pour une période de 5 ans.

Monsieur ROSIAK souhaiterait connaître le bilan sur ces dernières années.

Monsieur le Président donne les chiffres pour les stationnements abusifs. En 2015, 4 véhicules ont été mis en fourrière et 12 ont été déplacés par leur propriétaire suite aux courriers préventifs. En 2016 pour l'instant, 6 véhicules ont été mis en fourrière et 13 ont été déplacés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le principe de la concession public, approuve le dossier de consultation et autorise le président à lancer la consultation.

Départ de Messieurs VIAL, BOURGIE, Mesdames PARRAT et MOULIN-ROYON qui sont attendus pour une manifestation avec Aurec Environnement.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Famille – Jeunesse ;

Monsieur CHAMPAVERT rend compte de la commission du 27/09/2016. Un bilan des camps d'été a été présenté sachant que l'ensemble des camps étaient complets sauf celui de l'Ardèche où il restait 2 places. Une proposition de camps pour l'année 2017 a été évoquée mais surtout l'organisation de ces derniers avec un responsable ou adjoint de structure référent par camp. Un point sur le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens a été fait. Il a également été question de la sécurité de nos établissements avec les Plans de Protection et de Mise en Sécurité qui doit être mis en place et un retour sur les exercices sécurité incendie a été présenté. Enfin, un calendrier prévisionnel des commissions a été fixé.

Quant à la commission du 18/10/2016, il indique qu'il a été donné par les élus une orientation pour les camps hivers et été afin que les équipes travaillent sur une proposition de camps optimisant les séjours au maximum.

- Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires:

Monsieur MARCON présente les points qui ont été abordés lors de la commission du 3 novembre 2016. Un bilan sur le programme voirie 2016 qui est terminé a été fait sachant que le montant de ces travaux de voirie et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 135 000 € pour une enveloppe budgétisée de 150 000 €. Il a été question du programme voirie 2017 et le fait de pouvoir signer plus tôt les marchés pour que les travaux se fassent avant l'été même si les élus ont conscience que ces travaux sont tributaires des autres prestations comme les travaux de réseau. Ensuite il indique que dans le cadre de la mutualisation de matériel, Messieurs SALGADO et ESCOFFIER ont fait le tour des services comme cela avait déjà été fait lors du précédent mandat. La problématique commune qui ressort pour

l'ensemble des collectivités est de savoir comment elles vont aborder le désherbage sur leurs voiries au 1/01/2017. Il précise que les élus ont participé à plusieurs démonstration de matériels en tout genre ayant une variante de prix importante : entre 6 000 € et 84 000 €. Les élus vont devoir se prononcer prochainement sur l'acquisition de matériel à mutualiser selon les besoins des 8 collectivités. Il rappelle que l'agence de l'eau Loire Bretagne peut financer une partie de ces équipements si l'acquisition se fait avant le 1/01/17. Toutefois, le matériel performant comme la balayeuse-désherbeuse présentée à Monistrol sur Loire s'élève à 84 000 € et que l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne serait de 20 000 €, le reste à charge s'élèverait à 64 000 €. Il estime en plus qu'une seule balayeuse pour les 8 collectivités lui parait insuffisante. Il reste donc beaucoup d'interrogation en suspens sur lesquels les élus vont devoir se positionner et valider un plan d'action car l'investissement est important.

Monsieur BLANCHARD demande si cet achat nécessitera une décision modificative.

Monsieur le Président répond par la négative et indique qu'un bon de commande sera suffisant et que la facture peut être réglée en 2017.

Monsieur MARCON précise qu'une somme avait été prévue au budget et que pour l'achat d'autre type de matériel, elle est suffisante.

Il pense que les manières de faire vont devoir évoluer et qu'il faudra s'habituer et accepter que les mauvaises herbes s'épanouissent un peu plus sans bien évidement mettre en péril nos enrobés et trottoirs.

Monsieur le Président trouve la somme d'acquisition élevée sur un matériel où nous n'avons pas de recul. Il pense que la solution du désherbage manuel en embauchant des CAE pourrait être une autre solution à étudier.

Tourisme:

Monsieur COLETTO informe que la commission s'est réunie le 19/10/2016. Il a été abordé l'espace trail ainsi que la randonnée avec la création cette année de 17 itinéraires labellisés Respirando avec du balisage de qualité. Quant au petit patrimoine, il précise que l'identification est en cours et que ce point fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine commission. Ensuite, il précise qu'un bilan des visites guidées 2016 réalisées par une stagiaire a été fait. 176 personnes ont participé à ces visites. Toutefois il a été constaté que celle qui a le mieux fonctionné est la visite-randonnée, formule qu'il faudra peut-être retenir pour l'année prochaine. Il informe que 200 fiches randonnée pédestre ont été vendues pour l'instant. Il poursuit avec le bilan fait de l'Educ-tour qui a eu lieu le 23/05/2016 avec la visite du musée de la faulx, de la bergerie-gîte de Laurent MOINE, de l'aire respirando et du bourg médiéval d'Aurec et avec l'organisation d'un parcours pêche à La Séauve. Enfin, il précise qu'une présentation de la page facebook a été proposée. Il insiste sur l'intérêt des échanges pour le tourisme économique et conseille aux élus de consulter cette page facebook riche.

Culture :

Monsieur COLETTO poursuit avec le compte rendu de la commission culture du 27/10/2016 lors de laquelle il a été présenté le bilan de l'année 2016 des actions culturelles. Il rappelle que le thème du 1^{er} semestre était la nature et l'environnement et qu'il a regroupé plus de 44 animations auxquelles 3 500 personnes ont participé. Quant au 2ème semestre le thème est le jardin. Pour l'instant ce sont plus de 4 500 participants qui ont assisté aux 56 animations proposées. Ensuite il a été question des perspectives 2017 avec le choix de deux thèmes : le jeu pour le 1^{er} semestre et la danse pour le 2ème, Enfin il a été abordé la tarification de l'école de musique MUSICA'LS qui a été revue afin de pallier au gel des subventions.

Développement Durable :

Monsieur AULAGNIER rend compte des tables rondes organisées dans le cadre du contrat de rivière Semène. Il indique que de nombreuses personnes y ont participé (élus, une dizaine d'agriculteur qui ont à cœur ce contrat et qui souhaitent y contribuer). Ont été

abordés les points suivants: qualité de l'eau, volet agricole, renouée du japon, désenrésinement, GEMAPI, barrage des plats, formation des personnes et la communication. Il indique que les souhaits des élus pour le futur contrat de rivière seront demandés lors d'une prochaine commission. Il insiste sur l'importance de participer aux visites des chantiers du SICALA. Enfin il informe qu'une prochaine réunion pour le futur contrat de rivière est prévue le 22/11/16 avec les communautés de communes voisines.

- Etude Eau-Assainissement:

Monsieur le Président revient sur le rendu de l'étude eau-assainissement, compétence facultative au 01/01/2018 et obligatoire au 01/01/2020. Il indique que le bureau d'études retenu au niveau des 6 communautés de communes est Bert Consultant. Il souligne le fait que Loire Semène a été l'aiguillon sur ce dossier pour une consultation commune dans le but de réaliser des économies d'échelle et d'élaborer un travail collaboratif pour l'organisation d'un même service sur des bassins de vie commun. Toutefois, il rappelle que chaque communauté de communes a signé son propre marché avec le bureau d'études. Il revient sur le choix du bureau d'étude qui s'est fait après une audition le 21/09/2016 de 3 bureaux d'études retenus suite à l'ouverture des plis. Le choix du bureau d'études Bert Consultant a rassuré tout le monde car ce dernier propose la réalisation de scénarios pour chacune des communautés de communes et que l'équipe est composée d'une spécialiste en ressources humaines, dimension importante à prendre en compte. La tranche ferme qui se compose de 4 phases s'élève à 27 935 € pour Loire Semène et la tranche optionnelle correspondant à l'accompagnement et à la réalisation du transfert de la compétence à 12 473 €. Il rappelle que le comité de pilotage pour Loire Semène est le bureau. Quant au comité de pilotage des 6 communautés de communes, il se compose du Président et de 3 élus par communauté de communes. Il indique qu'un choix sur la prise de compétence au 01/01/2018 ou ultérieurement sera à faire dès que l'étude sera acheminée, c'est-à-dire en juillet 2017.

Habitat Indigne :

Monsieur TONSON rend compte de la réunion du 07/10/2016 relative à l'habitat indigne. Etaient présents à cette réunion, la DDT, la CAF, l'OPAC et malheureusement un seul élu du territoire, lui-même. Il rappelle que les élus de Loire Semène se sont engagés dans le programme « habiter mieux ». Il précise que l'Etat et le Département ont créé un pôle départemental de l'habitat indigne et qu'il a pour but de référencer les habitats dégradés afin de les rendre aux normes. Il indique que SOLIHA a été retenu pour être l'organisme de diagnostic sur le terrain. Une commission se prononcera sur l'éligibilité de ces habitats pour obtenir des subventions et pourra demander de reloger des habitants et aux maires de prendre des arrêtés d'insalubrité. Ce pôle sera une façon d'aider des propriétaires pour loger correctement leurs locataires mais aussi des propriétaires : des agriculteurs par exemple qui possèdent des corps de ferme non adaptés avec les sanitaires en extérieur. Il demande aux élus de bien vouloir faire remonter les informations qu'ils peuvent avoir sur leur commune respective. Il rajoute que le référent à la DDT est M. CHAPON.

Avant de clore la séance, Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la date retenue pour les vœux 2017 est le mardi 10 janvier 2017 à 18h30.

La séance est levée à 20h30.

Fait à la Séauve sur Semène, le 15 novembre 2016

Le Président,

Frédéric GIRODET